

COMPAGNIE DES ARCHERS SENONS

Association déclarée régie par loi du 01/07/1901

Et le décret du 16/08/1901

13 impasse du Château d'Eau

89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD

449 431 402 00014

Agréée 02 89 112

| |
|---|
| <p>COMPTE RENDU SUCCIN DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 juillet 2020</p> |
|---|

Le 22 juillet 2020 à 18heures, les administrateurs et le bureau de la Compagnie des Archers Senons se sont réunis par visioconférence, sur convocation de Monsieur Denis GOUT, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du protocole de reprise des entraînements au gymnase Romain Rolland en suivant les directives du Ministère des sports, de la FFTA, du Comité Régional, du Comité Départemental et de la ville de Sens
- Equipements des cadres et des archers.
- Préparation des dossiers d'inscription
- Organisation des entraînements en salle
- Date de mise en situation des cadres le lundi 31 août 2020.
- Date différée des entraînements du samedi
- Préparation de l'ouverture d'une section Handisports tir à l'arc en septembre avec changement de statuts proposés à l'AG du 7 octobre
- Choix pour le paiement des licences Handi
- Fête des associations le samedi 12 septembre
- Préparation de l'Assemblée Générale du mercredi 7 octobre.
- Clôture- Questions diverses.

Monsieur Denis GOUT constate la présence de :

| | |
|--------------------------|-------------------|
| Denis GOUT | Charles BEDOLLA |
| Christophe DUSSAULT | Catherine RIVIERE |
| Françoise GOUT | Philippe RIVIERE |
| Coralie LAGRUE | Savinien AYMOUNIN |
| Aurélié DEBRIE (invitée) | |

Absents excusés : Bruno POIRMEUR, Lionel KOCHIAN, Philippe LEAL, Alexandre RIVIERE, Thierry AGUSSOL

Ouverture à 18h par visioconférence

- **Présentation du protocole de reprise des entraînements au gymnase Romain Rolland en suivant les directives du Ministère des sports, de la FFTA, du Comité Régional, du Comité Départemental et de la ville de Sens**

Le protocole est validé par tous et sera envoyé au service des sports.

- **Equipements des cadres et des archers.**

Les cadres seront équipés :

- 1 masque de protection au minimum type chirurgical
- Gants lors du maniement de matériel (ciblerie, arcs et matériels de tirs)

Les archers devront arrivés avec un masque de protection et devront se désinfecter les mains au gel hydro alcoolique fourni par le club avant d'entrer au gymnase.

Tous, cadres et archers devront respecter les règles sanitaires mises en place et affichées dans les lieux d'entraînements salle et terrain.

Le club mettra à disposition de tous du gel hydro alcoolique

Des lingettes désinfectantes seront également disponibles pour désinfecter le matériel si besoin.

Le matériel de prêt aux archers restera personnel, aucune autre personne n'y touchera mise à part la personne du matériel équipé de gants et de gel.

- **Préparation des dossiers d'inscription**

Mise à disposition des dossiers d'inscriptions le 31 août 2020 au gymnase.

- **Organisation des entraînements en salle**

Le Président propose de tous se retrouver au gymnase Romain ROLLAND le lundi 31 août afin de faire une mise en situation pour la rentrée et valider le protocole de réception des archers(ères).

7 personnes pour encadrer pour les 3 premiers mercredi.

Pour les autres jours d'entraînements, 5 cadres seront suffisants.

- **Date de mise en situation des cadres le lundi 31 août 2020.**

Cette journée est la plus importante pour un bon fonctionnement de notre protocole et le respect des règles sanitaires de sécurité.

La mise en situation se fera comme le mercredi 2, avec une mise en place du terrain, la définition des blasons par cible (qui resteront jusqu'à remplacement), affectation des numéros d'arc et flèches, distribution du matériel.

Nous profiterons de cette journée pour définir qui s'occupe de quoi.

Les règles sanitaires devront également être respectées.

En ce qui concerne l'organisation sur le pas de tir, on pourra accueillir jusqu'à 36 archers maximum par entraînement.

Pas d'inscriptions sur le site, prévus sur les premiers entraînements, mais il faudra impérativement remplir la feuille de présence avec nom et prénom de l'archer, heures de départ et d'arrivée au gymnase.

On retrouvera également sur cette liste, les cadres présents avec les mêmes informations.

Par la suite, des inscriptions pourraient se faire sur notre site internet si besoin (trop d'archer sur 1 entraînement par exemple).

Les premiers inscrits seront bien entendu prioritaires.

ATTENTION : gros changement la porte d'entrée sera fermée 15 minutes après l'horaire d'entraînement, il faudra donc être à l'heure et idem pour la fermeture.

- **Date différée des entraînements du samedi**

Le Président demande à ce que l'ouverture des entraînements du samedi commence à partir du samedi 19 septembre.

- **Préparation de l'ouverture d'une section Handisports tir à l'arc en septembre avec changement de statuts proposés à l'AG du 7 octobre**

Les archers pourront prendre leur licence dès le 2 septembre, le club s'engagera auprès de la FFTA pour envoyer les statuts modifiés et validés par l'Assemblée Générale avant le 31 décembre 2020.

- **Choix pour le paiement des licences Handi**

L'affiliation du club et les licences FFH seront remboursées, par le Conseil Régional après validation d'un dossier à remplir vers le mois d'octobre, au club vers le mois de mars 2021.

Le Président propose que le club avance (avance de trésorerie) les licences FFH des archers soit 66 euros par personne et que le remboursement soit fait directement au club.

Aucune objection des membres du Conseil d'Administration, ce choix sera donc mis en place dès le 2 septembre 2020.

- **Fête des associations le samedi 12 septembre**

Le Président signale qu'aux dernières nouvelles, la Fête des Associations aura bien lieu le samedi 12 septembre 2020,

Il sera difficile de faire un stand de tirs comme cela se passait les autres années.

Il est proposé de faire un stand avec un maximum d'informations sur le club, flyers, écran PC avec photos des différents évènements du club, passage du film de présentation, affiches tir à l'arc etc.

Dans le même temps, comme les années précédentes, pour les personnes intéressées, une proposition de se rendre au gymnase Romain Rolland pour une présentation plus complètes des structures du club et, si intéressé par une distribution du matériel (choix des arcs et flèches). Pas de tirs ce samedi 12 septembre 2020 au gymnase Romain ROLLAND.

Il est rappelé, comme chaque année, qu'il n'y aura pas d'entraînements ce jour du samedi 12 septembre 2020 au gymnase.

- **Préparation de l'Assemblée Générale du mercredi 7 octobre**

Nous sommes tenus à prévoir notre Assemblée Générale du club en octobre, ce sera, comme prévu le mercredi 7 octobre ou nous devrons approuvés les nouveaux statuts du club avec mention de l'accueil des personnes handicapées physiques, visuelles et sourdes

- **Clôture- Questions diverses.**

Le Président signale que les entraînements extérieurs du lundi 31 août et mercredi 2 septembre ne seront pas ouverts aux archers.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de la séance à 19 heures 15.

Le Président
Denis GOUT



La secrétaire
Françoise GOUT

